

CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR EQUIPES SENIORS 2 MESSIEURS 1^{ère} DIVISION

28 et 29 juin 2024
GOLF DE GAP BAYARD

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs : associations sportives affiliées des golfs de
Aix-Marseille, Bastide la Salette, Beauvallon, Cannes Mougins, Château l'Arc,
Digne, Grande Bastide, Roquebrune, Saint Endréol, Valcros

Pour les équipiers : voir conditions générales de participation aux épreuves par équipes.
Messieurs : ouvert aux joueurs nés **avant le 27 juin 1964**

FORME DE JEU

Marques de départs jaunes.

1^{er} jour : **28 juin 2024**

Qualification : stroke play / **4 simples** / 18 trous

Le total des 3 meilleurs scores sera retenu. En cas d'ex-aequo, les équipes seront départagées
sur le 4^{ème} score, puis le meilleur score, le 2^{ème} meilleur score, etc...

2^{ème} jour : **29 juin 2024**

Les deux premières équipes jouent pour le titre de Champion de Ligue.

Match-Play / **1 foursome et 2 simples consécutifs** / 18 trous

Les huit autres jouent les barrages (6^{ème} vs 7^{ème}, 5^{ème} vs 8^{ème}, 4^{ème} vs 9^{ème}, 3^{ème} vs 10^{ème}).

Match-Play / **1 foursome et 2 simples consécutifs** / 18 trous

Les 4 équipes perdantes descendent en Promotion.

Aucun match ne pourra être partagé, sauf si le résultat est déjà acquis pour une équipe.

Lors du 2^{ème} jour (Match Play), en cas d'intempéries ou de circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve donnera priorité au jeu des matchs de barrages.

ENGAGEMENTS

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org/>
doivent s'effectuer **avant le lundi 17 juin 2024.**

Droits d'engagement : **320€** / facturés par la Ligue à l'issue de la saison sportive.

PRIX

Challenge au club vainqueur.

Souvenirs aux équipiers Champions de Ligue.

ARBITRES

Chef Arbitre : Bernard BELY

Arbitres : Francis BARBATE et François DESBOIS